



CULTURE ET DÉVELOPPEMENT : LE COLLOQUE DE GÉRONE POSE DE NOUVEAUX JALONS

Par Ayoko Mensah

Les 4 et 5 mai 2010, s'est tenu à Gérone, près de Barcelone, en Espagne, un séminaire international sur le thème « culture et développement » organisé par la présidence espagnole de l'Union européenne. Un an après le colloque de Bruxelles initié par la Commission européenne, cet événement a permis de poursuivre la réflexion et les échanges entre professionnels et décideurs politiques et institutionnels. Il a également accueilli la première réunion du Comité de suivi de la Déclaration de Bruxelles.

« Culture et création, facteurs de développement » : c'était il y a un peu plus d'un an, en avril 2009. À l'initiative de la Commission européenne - plus précisément du Commissaire au développement Louis Michel - se tenait à Bruxelles un colloque fondateur, porteur d'un nouvel espoir pour les professionnels de la culture des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) mais aussi, plus largement, pour les citoyens du Sud comme du Nord. Pour la première fois, l'institution inter-étatique invitait huit cents décideurs politiques et institutionnels, artistes et professionnels de la culture, de 65 pays ACP et européens, à débattre de la coopération culturelle et des moyens à mettre en oeuvre pour renforcer sa contribution aux politiques de développement. Les ateliers professionnels, par filière artistique mais aussi transversaux, furent d'un grand intérêt. Tout comme les allocutions en séances plénières, notamment celle de Francisco D'Almeida sur « les potentialités et enjeux de la création et de la culture pour le développement »¹ et celle d'Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation

internationale de la Francophonie. À l'issue de trois jours intenses de débats et d'échanges, ce colloque s'achevait par la lecture d'une Déclaration, dite « de Bruxelles », produite par les artistes, les professionnels et les entrepreneurs de la culture présents².

Ce texte se veut fondateur. En formulant une large série de recommandations et d'objectifs destinés aux autorités locales, nationales et régionales des pays ACP, à l'Union européenne et aux professionnels des ACP et de l'UE, cette Déclaration espère « aboutir à une nouvelle dynamique ». Sa lecture fut un moment solennel, plein d'enthousiasme et d'émotion contenus. Tous les acteurs présents ont plébiscité l'initiative de la Commission européenne. Quelle autre institution internationale peut se prévaloir d'avoir réuni autant de professionnels et de responsables politiques dans le domaine culturel, dans un esprit de construction démocratique et participatif réellement novateur ?

Cette Déclaration de Bruxelles est extrêmement ambitieuse. Elle entend contribuer à refonder les politiques actuelles de coopération au développement en soulignant l'importance à accorder au secteur culturel. On ne peut rendre compte ici de l'ensemble de ses recommandations et des objectifs qu'elle définit aux plans politique, économique, social et culturel. Mais cet extrait donne une idée de l'ampleur des chantiers qu'elle appelle de ses vœux :

« Parce que la culture, notamment le patrimoine culturel, contribue au développement économique, au bien-être des populations et à la cohésion sociale et qu'elle exerce un impact considérable sur d'autres secteurs du développement, nous artistes, professionnels et entrepreneurs culturels, formulons les trois revendications centrales suivantes :

- d'abord, que la culture fasse l'objet de politiques publiques structurantes, aux niveaux national, régional et international ;
- ensuite, que la dimension culturelle soit prise en compte par les autres politiques sectorielles et inscrite dans une approche transversale du développement ;
- enfin, que les artistes et les créateurs soient reconnus pleinement comme acteurs du développement et soient dotés d'un statut professionnel et social adapté à leur contexte. »

On mesure l'ambition des réformes qu'appelle ce texte tant dans les pays ACP que dans les institutions internationales. Il pourrait apparaître comme un catalogue de vœux pieux s'il n'était pas porté par la détermination des professionnels mais aussi et surtout par le soutien de la Commission européenne qui s'est engagée, à l'issue du

colloque de Bruxelles, à mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles.

Le colloque de Gérone réaffirme l'engagement de l'Union européenne

La première réunion de ce comité de suivi a eu lieu dans le cadre du récent colloque de Gérone, en Espagne, les 4 et 5 mai derniers. Intitulé « Culture et développement » et organisé par la présidence espagnole de l'Union européenne, ce séminaire international réaffirme l'engagement de l'Union européenne en faveur non seulement du développement culturel des pays ACP mais plus largement d'une nouvelle approche culturelle des politiques de développement.

Accueilli sur le campus très moderne de l'Université de Gérone, il a rassemblé plusieurs centaines de participants : des représentants des Etats membres de l'UE et de la Commission européenne, des décideurs politiques (dont plusieurs ministres) des pays ACP mais aussi d'Amérique latine, avec lesquels l'Espagne coopère étroitement, des experts et des agents de la société civile originaires d'une cinquantaine de pays et des responsables de nombreuses organisations internationales (OIF, agences spécialisées des Nations-Unies...).

Ce colloque s'est déroulé principalement autour de quatre tables-rondes sur les thèmes suivants : « Le rôle de la culture dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) » ; « Economie et culture » ; « Gouvernance de la culture et diversité culturelle » et « Les synergies entre les programmes en cours : le volet thématique Culture et développement du Fonds Espagne-Nations Unies pour les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et autres exemples de projets de coopération bilatérale et multilatérale ». Tout comme à Bruxelles, les contributions des conférenciers et les brefs échanges avec le public ont été d'un grand intérêt. On ne peut rendre compte, dans le cadre de cet article, de l'ensemble des contributions et de la richesse des échanges. Différents documents concernant les panels et les conclusions du colloque sont consultables, en trois langues (anglais, français et espagnol) sur le site du séminaire : www.culturaydesarrollo2010.es.

Ce que nous souhaitons souligner ici, c'est la confirmation, à cette occasion, de la volonté de la Commission européenne de poursuivre la réflexion et le travail entamés au colloque de Bruxelles l'an dernier, et les actions déjà mises en œuvre dans cette perspective.

Dans un article intitulé « Une nouvelle approche de la culture et du développement dans la stratégie de la politique européenne de développement ? », Stefano Manservigi, directeur général de la DG du Développement de la Commission

européenne, rappelle les étapes qui ont construit cette nouvelle approche : de *l'Accord de Cotonou*, signé en 2000 entre l'UE et les pays ACP, au colloque de Bruxelles en passant par *l'Agenda européen de la Culture à l'ère de la mondialisation* de 2007³.

Aujourd'hui, la Commission œuvre à différents niveaux afin de concrétiser cette nouvelle approche de la coopération culturelle. Sans détailler l'ensemble de ses actions, on peut distinguer plusieurs d'entre elles. Tout d'abord, dans le cadre du principal instrument de l'aide communautaire à la coopération au développement aux États ACP : le Fonds européen de développement (FED). Le 10^{ème} FED, doté d'un montant de 22,7 milliards d'euros, a débuté en 2008 et s'achèvera en 2013⁴. Dans ce cadre, un programme de coopération intra-ACP pour la culture, doté de 30 millions d'euros, est en cours d'élaboration avec le secrétariat ACP. De plus, sept pays du groupe ACP ont demandé l'introduction de programmes culturels dans leur Programme indicatif national (PIN)⁵. Ce qui représente plus de 50 millions d'euros⁶. Et, suite au colloque de Bruxelles, sept autres⁷ ont formulé une demande similaire qui prendra effet lors des révisions à mi-parcours de leur PIN⁸.

En ce qui concerne les instruments de politique commerciale, la Commission plaide pour l'inclusion d'un « protocole culturel » dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) que l'Union européenne négocie actuellement avec différentes régions ACP. Pour le moment, seule la région du CARIFORUM (qui comprend la plupart des pays des Caraïbes) a adopté un tel protocole dans le cadre des APE⁹.

Quant à la Stratégie UE-Afrique adoptée lors du Sommet de Lisbonne en 2007, elle prévoit « une action prioritaire dédiée à la coopération culturelle ». Jusqu'à présent, celle-ci s'était focalisée sur « la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et la question de la restitution ». Mais elle devrait s'amplifier et s'ouvrir à d'autres champs culturels, suite à une réunion d'experts à Addis Abeba, en avril 2010.

Enfin, des programmes thématiques tels « Investing in People » (« Investir dans les ressources humaines / Développement social et humain ») ou « Media international » comprennent des volets d'appui au secteur culturel. Ainsi, cette année « Investing in People » s'axe autour de « la gouvernance de la culture ». Ce programme, destiné principalement aux acteurs non-étatiques des pays en développement et qui fonctionne sur la base d'un appel à projets annuel, est doté, pour la période de 2008 à 2013, d'un montant de 50 millions d'euros.

Tous ces aspects ont été évoqués durant le colloque de Gérone. Le comité de suivi de la Déclaration de Bruxelles a pris le temps de débattre plus précisément d'un certain nombre de points concernant ces actions. Car les questions et les difficultés

liées à leur mise en œuvre sont nombreuses. Comment augmenter leur impact et leur effet structurant ? Comment les articuler à d'autres programmes de développement ? Comment faciliter leur accès aux opérateurs culturels ? Autant de préoccupations qui reviennent, entre autres, à chaque débat.

Le comité a également été consulté sur les orientations en cours de définition du nouveau programme Culture Intra-ACP du 10^{ème} FED. Après celui qui s'est tenu dans le cadre du 9^{ème} FED (qui comprenait deux axes principaux : ACP Films et ACP Cultures¹⁰), on ne peut que saluer cette volonté de consulter en amont un groupe de professionnels.

Les défis du comité de suivi de la Déclaration de Bruxelles

Mais qu'est-ce au juste que ce comité de suivi ? Quel est son rôle et de quelle marge de manœuvre dispose-t-il ? Nous l'avons rappelé, la Déclaration de Bruxelles des artistes, des professionnels et des entrepreneurs de la culture demandait à la Commission européenne de mettre en place un comité de suivi de sa mise en œuvre. Par ce biais, il s'agissait de poursuivre la dynamique novatrice inaugurée lors du colloque de Bruxelles : un dialogue fructueux entre la Commission et les professionnels dans un esprit de construction et de participation démocratiques.

Ce comité de suivi a donc pour rôle « d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Commission européenne » dans le suivi des recommandations du colloque. Il se doit d'être représentatif des différentes catégories d'acteurs concernés. Il a, pour l'essentiel, quatre missions principales : « être un organe consultatif » pour toutes les actions s'inscrivant dans le cadre du suivi de la Déclaration de Bruxelles ; « relayer l'information auprès des professionnels » ; « sensibiliser les décideurs politiques et économiques des pays concernés sur le potentiel de développement des secteurs d'activité culturelle » ; « assister la Commission dans la réflexion et la conception des programmes de coopération traitant des relations entre culture et développement ».

Vastes missions... et lourde responsabilité au regard de l'espoir soulevé par le colloque de Bruxelles et de l'urgence des attentes des professionnels de la culture dans les pays ACP.

Ce comité s'est donc réuni pour la première fois en ouverture du colloque de Gérone. Il se compose actuellement d'une vingtaine de membres : une dizaine de professionnels et une dizaine de représentants institutionnels¹¹, choisis par la Commission européenne. Dans la perspective de ses missions et suite à cette première réunion, ce comité a rédigé des conclusions et de nouvelles

recommandations qui ont été lues publiquement en clôture du colloque de Gérone¹². Sept propositions sont adressées à l'Union européenne, que l'on peut résumer ainsi :

- 1°) « Mener une action volontariste dans les instances de l'UE ainsi qu'au plus près du terrain » en diffusant notamment un texte qui réaffirme l'engagement de l'UE à faire de la culture une dimension transversale du développement.
- 2°) Mettre en place des « plateformes nationales de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles pour disposer de partenaires concernés sur le terrain »
- 3°) « Ces plateformes nationales auraient pour rôle de faire connaître l'importance de la culture comme facteur de développement », de relayer la Déclaration, de fédérer des regroupements de professionnels, et de constituer des interlocuteurs des pouvoirs publics dans la mise en place de politiques culturelles.
- 4°) Construire « une articulation » entre la stratégie de l'UE et les actions de l'Unesco pour appuyer les pays ACP dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles.
- 5°) « Associer étroitement les regroupements de professionnels. »
- 6°) Constituer des « compagnonnages » entre des partenaires du Nord et du Sud et intra-ACP pour « renforcer les compétences » et le développement des structures du Sud. Ainsi que le développement des échanges culturels entre ces zones géographiques.
- 7°) « Mettre en place un tableau de suivi de la réalisation des recommandations » et disposer du temps et des informations nécessaires pour « mener une réflexion commune ».

Là encore, se lisent de nobles ambitions. D'un point de vue théorique, on ne peut qu'y adhérer. Mais d'un point de vue pratique ? Sont-elles toutes réalistes, accessibles à court ou à moyen terme, compte tenu de la précarité et de l'urgence des situations des secteurs culturels dans la plupart des pays ACP ? S'appuient-elles suffisamment sur des dynamiques précises déjà existantes ?

La constitution de « plateformes nationales de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles » serait, bien évidemment, une excellente chose. Mais combien de temps faudra-t-il encore pour mettre en place ces plateformes ? Comment seront-elles constituées et animées ? Seront-elles réellement opérationnelles ? La difficulté des acteurs culturels à se regrouper, à se fédérer au sein d'organisations efficaces, dans de nombreux pays ACP, n'est pas nouvelle. Elle trouve d'ailleurs des explications et nombre de professionnels en ont déjà fait l'expérience. Peut-on imaginer que cette difficulté disparaisse lors de la constitution de ces plateformes nationales ? À quelles conditions ? Quel serait le coût financier

pour que ces regroupements aient un réel impact ? Circonscrire ces plateformes à une échelle nationale se justifie-t-il nécessairement ? Autant de questions que l'on ne peut éviter. Les capacités de mobilisation, la détermination et le courage des acteurs culturels ne sont pas en cause. Bien au contraire. Mais nul n'ignore la lutte au quotidien que mènent la plupart des professionnels des ACP pour poursuivre leur activité et l'énergie faramineuse que cela leur demande.

Et pourtant, à l'heure actuelle, l'un des principaux enjeux post-colloque, qui a été réaffirmé par tous les membres du comité de suivi à Gérone, réside dans la construction d'une dynamique d'appropriation de la Déclaration de Bruxelles par un nombre croissant d'acteurs culturels des ACP.

Dans cette perspective, la Commission européenne réalise des actions de communication et de sensibilisation. Parmi celles-ci relevons la conception et la diffusion de différents supports sur le colloque de Bruxelles : CD, DVD et brochure. Par ailleurs, de nombreux articles et documents sont à la disposition de tous sur le site du colloque : www.culture-dev.eu. Celui-ci, régulièrement mis à jour, va désormais également présenter les activités post-colloque. Enfin, EuropAid a ouvert une plateforme d'échange sur le thème culture et développement, pour les opérateurs et les institutions concernés.¹³

Ces actions institutionnelles sont d'une grande utilité et constituent de précieuses sources d'information auxquelles chacun peut avoir accès. Mais elles ne suffisent pas à mettre en place une réelle dynamique d'appropriation au sein des professionnels comme au sein des décideurs politiques des ACP. Pour cela, comme dans bien d'autres domaines, l'apport et la créativité du comité de suivi peuvent se révéler déterminants.

Décloisonner les mondes

Les défis de ce comité sont nombreux. Parmi les plus urgents, la nécessité de parvenir à decloisonner les mondes nous paraît essentielle. Les colloques de Bruxelles et de Gérone témoignent de l'esprit d'ouverture qui anime la Direction générale du développement de la Commission européenne. Un dialogue franc entre l'institution et les professionnels se met progressivement en place dans une perspective constructive. Mais cette concertation reste encore trop limitée aux seuls acteurs culturels. Comment faire de la culture une composante transversale des politiques de développement si les décideurs et les acteurs des autres secteurs d'activité ne sont pas associés dès le départ à la réflexion ? Or, les colloques culturels ont le plus grand mal à intégrer des représentants d'autres mondes.

À Bruxelles comme à Gérone, peu d'économistes, de banquiers, d'urbanistes, de décideurs dans les secteurs du tourisme, des télécommunications, de la santé, de l'éducation ou encore de l'environnement... Pas de ministres des finances, du travail, de l'éducation, du commerce ou des transports... Le potentiel économique et social de la culture n'apparaîtrait-il qu'aux acteurs de ce secteur et à quelques « visionnaires » du monde du développement ? Si c'est le cas, il est d'autant plus urgent d'intégrer dans les échanges et la réflexion des représentants d'autres domaines d'activité. D'autant que la mondialisation libérale et les nouvelles technologies sont en train de profondément modifier les sociétés des pays ACP, engendrant simultanément des opportunités et des dangers.

Prenons seulement pour exemple le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'on sait l'essor fulgurant que connaissent les télécoms en Afrique depuis dix ans. Les chiffres le rappellent : la croissance du marché de la téléphonie mobile et de l'Internet est deux fois plus importante en Afrique que celle enregistrée à l'échelle mondiale. Selon l'Union internationale des télécoms, entre 2000 et 2008, le nombre d'abonnés à ces services sur le continent a été multiplié par 24, passant de 10 à 246 millions de personnes¹⁴ ! Une étude du cabinet Ernst&Young établit que depuis 2002 « le marché africain enregistre une croissance de 49,3% là où le marché français des télécommunications n'enregistre qu'un taux de croissance annuel pondéré de 7,5%, le Brésil de 28% et l'Asie de 27,4% »¹⁵. Ainsi, le taux moyen de pénétration du téléphone mobile sur le continent, actuellement de 37%, pourrait atteindre 61% en 2018. Quant à Internet, son utilisation progresse également à toute vitesse. Selon un rapport de l'Institut français des relations internationales (Ifri), son taux d'utilisation a progressé de 1300% sur l'ensemble du continent africain entre 2000 et 2009¹⁶.

Cet essor des télécoms prend non seulement une place de plus en plus importante dans les économies africaines mais il engendre également, notamment via le développement du « mobile-paiement » (qui ouvre aux usagers un accès à des services bancaires et financiers : paiement en ligne, transfert d'argent, microcrédit...) un nouvel esprit entrepreneurial. Pour les opérateurs et les industries culturels africains, cet essor constitue un changement qu'ils prennent ou devraient prendre en compte : tant dans les perspectives de leur développement économique que dans celles de la diffusion de contenus. Ils représentent, ou devraient représenter, des interlocuteurs pour les opérateurs télécoms présents sur le continent qu'ils soient africains (Orascom, MTN ou Vodacom), européens (Orange, Vodafone, Telefonica, Portugal Telecom, etc.), indiens ou des pays du golfe persique.

Bien que le secteur culturel et celui des télécoms soient potentiellement proches, bien que ce dernier soit en train de s'imposer comme l'une des principales sources de développement sur le continent africain et bien que l'on ne cesse de réclamer des partenariats public-privé en matière de développement culturel, les opérateurs télécoms n'étaient officiellement présents ni au colloque de Bruxelles ni à celui de Gérone. Plus grave, les perspectives et opportunités de développement économique, de production et de diffusion de contenus qu'offre l'essor des télécoms ont été peu discutées lors de ces deux grands forums.

Que faut-il faire pour parvenir à décroiser le monde culturel ? La question est complexe. L'on connaît la méfiance, en général, des artistes et des professionnels de la culture envers le monde économique. Cela s'explique et ne doit pas s'oublier : l'art et la culture ne sont pas des biens et des services comme les autres. Ils possèdent une dimension anthropologique fondamentale qui dément toute conception utilitariste ou normalisation mercantile.

Du côté du monde économique règne également de la méfiance, parfois du désintérêt. Pourtant, de part et d'autre, des passeurs existent : des hommes et des femmes qui ont un pied dans chaque monde et incarnent leur possible collaboration, leur possible complémentarité. Nous pensons à des personnalités telles Lionel Zinsou, banquier d'affaires, ancien associé de la Banque Rotschild, à l'initiative de la Fondation Zinsou au Bénin : « fondation privée, tournée vers la culture et l'action sociale, se [consacrant] à l'art contemporain africain ». Ou encore à l'astrophysicien Cheikh Modibo Diarra, aujourd'hui directeur de Microsoft Afrique, qui soutient des événements culturels sur le continent et a créé il y a onze ans au Mali la Fondation Pathfinder pour l'éducation et le développement. Il en existe bien d'autres.

Ces passeurs ont aujourd'hui un rôle déterminant à jouer dans le dialogue et la collaboration entre les professionnels de la culture des pays ACP et ceux de l'économie et du développement.

Le décroisement du monde culturel des pays ACP est urgent. L'appui de la Commission européenne et celui du comité de suivi de la Déclaration de Bruxelles peuvent y contribuer. Le contexte actuel y est favorable et il serait dommage d'ignorer les opportunités qu'il offre. Les institutions internationales redécouvrent progressivement l'essentielle dimension culturelle du développement. À ce sujet, la tenue prochaine, en septembre 2010, de la Conférence de Révision des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), à New York, constitue un enjeu d'envergure. Alors que seront réexaminés ces huit objectifs fondamentaux, déterminés en l'an 2000 et dont beaucoup, on le sait déjà, ne pourront être atteints, la

culture pourra-t-elle être considérée comme une nouvelle priorité ? Beaucoup plaident pour cette intégration explicite dans les OMD. Le colloque de Gérone s'est d'ailleurs inscrit dans la perspective de cette Conférence.

D'autre part, le potentiel économique des industries culturelles est désormais démontré même si les études chiffrées sur les secteurs culturels des pays ACP sont encore trop peu nombreuses. De plus en plus de colloques ont pour objet la valorisation et le développement économiques de ces secteurs. Le récent symposium organisé par l'Unesco en avril 2010 sur « la gestion des risques dans le financement de la culture » témoigne de cette préoccupation croissante.

En outre, le commerce international de biens culturels constitue l'un des plus secteurs économiques les plus dynamiques à l'échelle mondiale. Les projets et les échanges culturels internationaux ne cessent également de se développer, à l'instar de ceux que mène la coopération espagnole. La Convention de l'Unesco pour la diversité des expressions culturelles (2005) constitue désormais un outil juridique et politique international qu'il faudra apprendre à utiliser.

Enfin, plus globalement, alors que la crise financière internationale a touché de plein fouet les économies des pays industrialisés, de nombreux pays africains connaissent depuis plusieurs années des taux de croissance autour de 5%. Le continent noir relève la tête et nombre d'experts semblent aujourd'hui bien plus optimistes sur son avenir¹⁷. Même si les défis et les difficultés demeurent gigantesques.

Oui, le contexte international est favorable : non seulement au décroisement du monde culturel en général mais aussi à la création d'un nouveau paradigme du développement dans lequel les acteurs culturels ont un rôle essentiel à jouer. Les profondes crises économiques, sociales et environnementales que connaissent les pays développés nous obligent à repenser leur modèle de développement, à l'analyser à la lumière de l'actualité et à imaginer des alternatives et des solutions. Les artistes, les intellectuels et les professionnels de la culture des pays ACP peuvent être, dans ce contexte, de réelles forces de proposition et d'action.

Les opérateurs culturels des ACP ne sont pas seulement des demandeurs, des personnes à aider, à « développer », à accompagner. Ils possèdent une partie des solutions aux problèmes internationaux, notamment dans le domaine du dialogue interculturel, de la paix et de la stabilité sociale.

C'est pourquoi les échanges et la réflexion entamés lors du colloque de Bruxelles en 2009 et poursuivis récemment à Gérone présentent tant d'intérêt. De leur qualité, leur pertinence, leur pragmatisme mais aussi leur créativité dépendent la poursuite d'une dynamique humaine dont les impacts peuvent être considérables au Sud comme au

Nord. Dans cette perspective, le comité de suivi de la Déclaration de Bruxelles a bien sûr un rôle moteur à jouer. On ne peut qu'espérer qu'il sera à même de le tenir.

¹ Ce texte tout comme les rapports des ateliers professionnels sont consultables et téléchargeables sur le site www.culture-dev.eu (Documents / Colloque international)

² Cette Déclaration est consultable sur le site web du colloque indiqué ci-dessus.

³ Cet article est consultable sur le site : www.culture-dev.eu

⁴ « Le *FED* est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement aux États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le 10^e FED est doté d'un montant de 22,7 milliards d'euros. De ce montant, 22 milliards sont alloués aux États ACP, 286 millions aux PTOM et 430 millions à la Commission européenne au titre des dépenses d'appui liées à la programmation et à la mise en œuvre du FED. La contribution de la France au 10^{ème} FED s'élèvera à plus de 4 milliards d'euros. La France occupe le deuxième rang des contributeurs au FED (après l'Allemagne) avec une quote-part de 19.55%. » (Source : AFD).

⁵ L'Erythrée, l'Éthiopie, Haïti, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria et le Sénégal.

⁶ Cf. l'article de Stefano Manservigi « Une nouvelle approche de la culture et du développement dans la stratégie de la politique européenne de développement ? », www.culture-dev.eu/pages/fr/fr_introduction_part1.html

⁷ Le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mozambique, le Niger, le Togo et le Zimbabwe.

⁸ Cf. réf. de la note 6.

⁹ « Ce protocole fixe les règles et conditions d'accès au marché pour les biens et services culturels sur la base de la reconnaissance de leur caractère particulier. »

¹⁰ Cf. www.acpcultures.eu.

¹¹ Liste des participants à la première réunion du comité de suivi. Les professionnels sont les suivants : Kofi Ansah (grand couturier/ Ghana) ; Balufu Bakupa-Kayinda (cinéaste / RDC-France) ; José da Silva (producteur / Cap-Vert-France) ; (Isobel Dixon (éditrice / Afrique du Sud – Royaume Uni) ; Nicole La Bouverie (expert en droits d'auteur / Belgique) ; Abdoulaye Konaté (Plasticien et directeur du CNAM / Mali) ; Lorraine Mangones (directrice de la Fondation Fokal / Haïti) ; Etienne Minoungou (comédien et directeur des Récréatras / Burkina Faso-Belgique) ; Letila Mitchell (danseuse-chorégraphe / Fiji) ; Opiyo Okash (chorégraphe / Kenya-France) ; Wayne Sinclair (producteur / Jamaïque) ; Mike Van Graan (opérateur culturel / Afrique du Sud).

Les institutionnels sont les suivants : Carlos Alberdi (présidence du Conseil de l'UE) ; Gabrielle von Brochowski (conseiller spécial CE-DG DEV.) ; Finn Andersen (EUNIC) ; Alain Godonou (Unesco) ; Aya Kasasa (Secrétariat ACP) ; Gilles Fontaine (ancien fonctionnaire de la Commission, Conseiller culture). Ont également assisté à cette réunion, trois membres de la Commission européenne : Jean-Claude Boidin (DG DEV) ; Georgio Ficarelli (DG DEV) et Christophe Pelzer (EuropaAid). Ainsi que les huit membres du Groupe d'appui à la Commission européenne : Francisco d'Almeida (directeur de Culture et développement / Togo-France) ; Mary Ann de Vlieg (secrétaire générale de l'IETM / Belgique) ; Ayoko Mensah (rédactrice en chef d'Afriscopes à Africultures / France-Togo) ; Marion Le Boulch (gestionnaire de projet IBF pour la Commission européenne / Belgique) ; Patricio Jeretic (expert culture IBF pour la Commission européenne / France) ; Jesus Rogado (coordinateur DG DEV / Espagne) ; Dominique Thiange (expert culture IBF pour la Commission européenne / Belgique).

¹² Le texte complet de ces conclusions est disponible sur le site du colloque de Gérone :

www.culturaydesarrollo2010.es, ou sur www.culture-dev.eu

¹³ Cf. <http://capacity4dev.ec.europa.eu/culture-and-development-international-cooperation/forum>.

¹⁴ International Telecom Union (ITU), 2009, African Telecommunication Indicators.

¹⁵ Ernst&Young, Africa connected : a telecom growth story, décembre 2009.

¹⁶ Cf. Henri Tchong, Jean-Michel Huet, Mouna Romdhane, « Les enjeux financiers de l'explosion des télécommunications en Afrique subsaharienne », Note de l'Ifri, janvier 2010.

www.ifri.org/downloads/afrique10telecoms.pdf

¹⁷ Cf., entre autres, Jean-Michel Severino, Olivier Ray, *Le Temps de l'Afrique*, éditions Odile Jacob, Paris, 2010.

Contact : Ayoko MENSAH
Rédactrice en chef d'Afriscopes
Consultante culturelle
ayokovi@yahoo.fr